



Commune de BALGAU
Département du Haut-Rhin

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Balgau
de la séance du 03 septembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15

Sous la présidence de Monsieur Pierre ENGASSER, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel,
FOURNEL Anne, EGLER Sébastien, BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David,
JECKER Raphaël, WALTER Valérie, SCHERRER Dominique,
MININGER Patrice, KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration : /

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

La séance est ouverte à 20h.

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 25 juin 2015
1. Revalorisation du taux de la taxe d'aménagement
2. Chasse – estimateur des dégâts de gibier
3. Décision modificative
4. Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et des déchets urbains
5. Demande de terrain
6. Charte Natura 2000
7. Divers

0. Approbation du PV de la séance du 25 juin 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2015.

1. Revalorisation du taux de la taxe d'aménagement

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération du 7 octobre 2011 portant instauration de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, au taux unique de 1 % ;

Considérant que la Commune a la possibilité de modifier le taux de la taxe chaque année, avant le 30 novembre pour une application au 1er janvier de l'année suivante ;

Le Conseil, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire.

2. Chasse – estimateur des dégâts de gibiers

Vu le nouveau bail de chasse du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ;

Vu le cahier des charges de la chasse communale en Alsace, et notamment son article 28 ;

La Commune doit désigner un estimateur des dégâts de gibiers pour l'ensemble de son territoire. Par délibération du 24 mars 2006, M. Jean-Marie SCHAPPLER domicilié à Weckolsheim, avait été désigné en tant qu'estimateur sur la précédente période du bail. Il est donc proposé de le reconduire dans cette fonction pour ce nouveau bail de chasse.

Vu l'accord de l'intéressé ;

Vu l'accord des différents locataires de chasse ;

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de nommer M. Jean-Marie SCHAPPLER domicilié 20 rue Principale à Weckolsheim, estimateur des dégâts de gibiers sur la commune de Balgau pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

3. Décision modificative

Monsieur le 1^{er} Adjoint, chargé des finances, informe le Conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour le paiement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

En effet, lors du vote du budget primitif, le montant du prélèvement n'était qu'estimatif. Une notification de la Préfecture nous est parvenue. Le montant s'élève à 22 232 €. Il y a donc lieu d'abonder le chapitre 014 de 850 €.

Crédit à ouvrir au 014 Atténuations de produits		Crédit à réduire au chapitre 11 Charges à caractère général	
Dépenses de fonctionnement			
Article 73925 FPIC	+ 850 €	Article 6238 Divers	- 850 €

Sur proposition du 1^{er} Adjoint, le Conseil à l'unanimité des présents, valide les modifications du budget telles que présentées ci-dessus.

4. Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'élimination des déchets

Monsieur le Maire, conformément à la loi du 02 février 1995 et en application du décret n° 65-635 du 06 mai 1995 soumet au conseil les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'assainissement et des déchets urbains établis par la Communauté de communes du Pays de Brisach pour l'année 2013.

Le conseil municipal prend acte des rapports présentés.

5. Demande de terrain lotissement les Bleuets

M. le Maire soumet au Conseil les demandes d'acquisition de parcelle dans le lotissement communal.

Néanmoins, plus de demandes que de parcelles disponibles ont été effectuées. Un point avec les intéressés doit être effectué.

L'analyse des candidatures est reportée au prochain Conseil.

6. Charte Natura 2000

L'Office National des Forêts propose l'adhésion à la Charte Natura 2000 « Zone spéciale de conservation Hardt Nord ». L'adhésion à cette charte permet d'obtenir une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti pour les terrains concernés.

Les engagements de la charte sont pour la plupart déjà mis en œuvre par l'ONF dans le cadre de la gestion ordinaire de la forêt. Mais certains engagements concernent la chasse, notamment le n°7 qui stipule de ne plus recourir à l'affouragement du gibier et à l'agrainage hivernal.

Considérant ces éléments, il a été décidé remettre cette décision à une séance ultérieure, la commission chasse devant tout d'abord se concerter sur le sujet.

7. Divers

7.1. Convention d'assistance au maître d'ouvrage avec l'ADAUHR

Dans le cadre de la mise en accessibilité des différents bâtiments communaux et de la sécurisation des entrées de village, la commune a sollicité l'ADAUHR en vue de la réalisation de missions d'assistance à maître d'ouvrage. Cette dernière a transmis des projets de convention qui précisent les prestations réalisées ainsi que les modalités financières.

En l'absence d'un aperçu d'ensemble des projets proposés et de la mise en concurrence d'autres agences, le Conseil décide de ne pas donner suite, pour le moment à la signature de ces conventions.

7.2. Sécurisation et marquage au sol

M. Christophe ROUX, 1^{er} Adjoint, informe l'assemblée de la matérialisation au sol de places de stationnement devant l'école la semaine 38, afin de répondre à une problématique de sécurisation.

D'autre part, le projet mené par le Conseil Municipal Junior portant sur la sécurisation du passage à côté de l'Eglise est en cours de finalisation. Le Département, gestionnaire de la RD 13, propose une signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage, qui stipule :

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'un co-maîtrise.
- La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage
- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

7.3. Location logement communal

Les locataires du logement communal se situant au-dessus de l'école maternelle ont quitté l'appartement au mois d'août.

Avant toute remise en location, des travaux de mises aux normes électriques sont à effectuer. Des devis sont en cours.

Au vue des travaux qui seront effectués, M. le Maire propose d'ajuster le loyer pour être plus en conformité avec la réalité du marché.

Un montant de 500 € (420 € jusqu'à présent) auquel vient s'ajouter 90 € de charges (eau + chauffage) est proposé.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de 500 € de loyer mensuel
- dit qu'une annonce pour un appel à candidature doit être publiée sur tableau d'affichage et par le biais du journal municipal
- dit que les candidatures seront examinées à la prochaine réunion du Conseil
- décide de ne pas autoriser les prochains locataires à utiliser la cour de l'école.

7.4. Demande de prise en charge financière pour les Granges

Monsieur le Maire soumet au Conseil, à l'instar des années précédentes, la demande du Foyer-Club pour la prise en charge de deux spectacles dans le cadre de la Féerie des Granges de l'Avant 2015, pour un montant total de 1150 €.

Le Foyer-Club sollicite également la prise en charge de la location des WC autonomes ainsi que du coffret électrique provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil reconduit l'aide attribuée pour les prestations indiquées ci-dessus.

7.5. Cadeau de mariage

M. Sébastien EGLER, Conseiller Municipal, s'est marié le 08 août dernier avec Mlle Nadia BIELLMANN.

En cadeau de mariage de la part de la commune, M. le Maire propose de leur offrir un bon d'achat d'une valeur de 220 € auprès d'une agence de voyage.

Le Conseil, en l'absence de M. Sébastien EGLER qui s'est retiré de la salle des débats, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus évoquée.

7.6. Tour de table

M. le Maire invite à un tour de table.

- Mme Marie-Paule BRENDLE prend la parole et revient sur la participation financière pour les cours de natation des enfants de l'école, point à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 25 juin.

En effet, le Conseil Communautaire a décidé de demander une participation des écoles à hauteur de 100 € par créneau pour les cours de natation, soit pour Balgau un coût de 1 000 € (10 séances).

Lors de la dernière séance du Conseil, 3 propositions de financements ont été présentées, celle retenue est une ponction de 500 € sur le budget communal alloué à l'école et 500 € à ponctionner sur un autre article du budget communal.

Néanmoins, Mme BRENDLE déplore qu'une autre proposition n'ait pas été présentée. En effet, lors du dernier Conseil d'école de l'année scolaire, M. le Maire avait annoncé la prise en charge par la commune avec un arbitrage fait ultérieurement par le Conseil Municipal. Explication lui a alors été apportée que la part du budget alloué à l'école fait partie intégrante du budget communal, que M. le Maire entendait par là ne pas vouloir faire participer les parents au financement des cours.

Des cartes et des courriers de remerciements sont présentés aux conseillers ainsi que le Petit Caudecostois.

La séance est levée à 23h00.